



Fédération Française
de Spéléologie

La spéléologie, le canyonisme et la plongée souterraine sont des activités qui se caractérisent par :

- le cadre naturel dans lequel elles se pratiquent, plein d'incertitude, de changements et de nécessité d'adaptation ;
- les déplacements, la vie de groupe et les contacts avec l'environnement qu'elles occasionnent ;
- l'engagement physique qu'elles exigent.

Ces activités supposent initiatives et responsabilités impliquant la connaissance et l'acceptation des risques inhérents au milieu de pratique spécifique.

Par cette charte, la FFS invite à une pratique responsable qui ne peut être enfermée dans une réglementation stricte qui la viderait de tout intérêt. Notre comportement est le meilleur garant de la liberté de pratique.

Charte des pratiquants FFS

Avec la Fédération Française de Spéléologie, pour vivre l'aventure, découvrir les milieux naturels, les explorer, les étudier, les protéger et y évoluer en toute sécurité :

1. J'adopte un comportement responsable, discret et respectueux des propriétaires, riverains et usagers. Par mon attitude, je veux être et rester le bienvenu.
2. Je respecte les mesures réglementaires inhérentes au site de pratique et les spécificités locales d'accès. A cet effet, je me renseigne auprès des instances déconcentrées de la FFS ou des gestionnaires d'espaces naturels.
3. Je respecte et protège l'environnement, son patrimoine, qu'il soit naturel, géologique, minéralogique ou culturel notamment en cas de découverte archéologique ou paléontologique fortuite.
4. Je favorise les sentiers et cheminements balisés ou existants. Je veille à ne pas dégrader le milieu. Je suis un témoin privilégié de l'environnement et réfère de mes observations particulières aux autorités compétentes et signale tout problème au réseau d'alerte *Suricate*.
5. Je m'efforce de prévenir les risques d'accident en m'informant sur les conditions météorologiques, les spécificités du terrain notamment les possibles variations de débit.
6. Je choisis un site adapté aux conditions environnantes, au niveau technique et au nombre des participants.
7. Je veille à ma propre sécurité et celle des pratiquants qui m'accompagnent. Je prévois le matériel nécessaire. Je sais renoncer à une sortie si les conditions de sécurité ne sont pas toutes réunies.
8. J'applique et encourage le devoir d'assistance et d'entraide vis-à-vis des autres pratiquants.
9. J'informe la communauté de mes découvertes en rendant publiques les résultats de mes recherches et explorations.
10. Je respecte les travaux des autres, et notamment l'antériorité des découvertes et des travaux en cours ainsi que la propriété morale et intellectuelle des topographies et publications.